

2017_CT2_360

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Le 12 octobre 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes au Puy-Sainte-Réparate, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 6 octobre 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – BARRET Guy – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de BUSSCHERE Charlotte – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FERAUD Jean-Claude – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – LAFON Henri – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TRAINAR Nadia – YDE Marcel – ZERKANI-RAYNAL Karima

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à RENAUDIN Michel – AMIEL Michel donne pouvoir à BUCCI Dominique – AUGÉY Dominique donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – BACHI Abbassia donne pouvoir à MERGER Reine – BALDO Edouard donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – BENKACI Moussa donne pouvoir à GALLESE Alexandre – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre donne pouvoir à SUSINI Jules – BRAMOULLÉ Gérard donne pouvoir à PAOLI Stéphane – DEVESEA Brigitte donne pouvoir à TAULAN Francis – FABRE-AUBRESPY Hervé donne pouvoir à TRAINAR Nadia – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – FREGEAC Olivier donne pouvoir à RAMOND Bernard – GACHON Loïc donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude – HOUEIX Roger donne pouvoir à MARTIN Régis – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MALLIÉ Richard donne pouvoir à SALOMON Monique – NERINI Nathalie donne pouvoir à MENFI Jeannot – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à ZERKANI-RAYNAL Karima – PRIMO Yveline donne pouvoir à MEÏ Roger – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre donne pouvoir à JOISSAINS Sophie – SLISSA Monique donne pouvoir à CALAFAT Roxane – TERME Françoise donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOYER Raoul – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – JOUVE Mireille – LAGIER Robert – LEGIER Michel – MICHEL Marie-Claude – MORBELLI Pascale – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Jacky GERARD donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

**Ressources
Finances**

■ Séance du 12 octobre 2017

02_1_03

■ Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU CONSEIL DE LA METROPOLE

Finances et Administration Générale

■ Séance du 19 Octobre 2017

4938

■ Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

Le Conseil de la Métropole a adopté le 15 décembre 2016, le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix.

Ce Budget Primitif a été amendé par le Budget Supplémentaire adopté le 13 juillet 2017 par le Conseil de la Métropole.

Il convient aujourd'hui de préparer une Décision Modificative n° 1 afin de procéder à des ajustements de crédits en section d'investissement et en section de fonctionnement.

Le budget annexe de l'Aménagement s'équilibre ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	DM 2017
011	6015		Terrains à aménager	-
011	6045		Achat d'études, prestations de service	-1 590 000
011	605		Achat de matériel, équipements et travaux	-40 000
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	-365 750
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				-1 995 750

RECETTES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	DM 2017
042	71355		Variation des stocks de terrains aménagés	-40 000
042	7133		Variation des stocks	-1 590 000
70	7015		Vente de terrains aménagés	-365 750
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT				-1 995 750

SECTION D'INVESTISSEMENT				
DEPENSES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	DM 2017
040	3555		Stocks de terrains aménagés	-40 000
040	315		Terrains	-
040	3354		Etudes et prestations de services	-1 590 000
040	3355		Travaux	
27	2745		Avances remboursables	
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT				-1 630 000

RECETTES				
Chapitre	Article	Ligne de crédit	Libellé	DM 2017
16	168751		Avance du Budget Principal	-1 264 250
040	3555		Stocks de terrains aménagés	-365 750
27	2745		Avances remboursables	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT				-1 630 000

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n° FAG 036-1316/16/CM du Conseil de la Métropole du 15 décembre 2016 approuvant le Budget Primitif 2017 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix;
- La délibération n° FAG 030-2286/17/CM du Conseil de la Métropole du 13 juillet 2017 approuvant le Budget Supplémentaire 2017 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Délibère

Article unique :

La Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe 2017 de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix est adoptée, par nature, telle qu'elle est présentée ci-dessus.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Budget

Jean MONTAGNAC

OBJET : Ressources - Finances - AVIS - Décision Modificative n°1 du Budget Annexe de l'Aménagement du Territoire du Pays d'Aix

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **18 OCT. 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20171012-2017_CT2_360-
DE
Date de télétransmission : 20/10/2017
Date de réception préfecture : 20/10/2017